

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Acquisition foncière de la parcelle
A n°435, rue de la Tour

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N°68/2019

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, fait savoir au Conseil Municipal l'intérêt qu'il y a de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée en section A n° 435 attenante à la parcelle n° 436 achetée par délibération n° 80/2017 du 18 octobre 2017. L'ensemble constitué de constructions et ouvrages dans un état préoccupant serait démoli en vue de la réalisation d'un aménagement global avec création de places de stationnement supplémentaires. Il est proposé d'acheter les 18 m² de la parcelle n° 435 aux consorts ADAM Thierry dans les mêmes conditions que celles d'achat de la parcelle n° 436 ; à savoir 14 € du m² pour un montant total de 252 euros plus les frais de notaire et de démolition à charge de la Commune.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal en délibère et,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide de cette acquisition foncière au prix de 252 € plus les frais de notaire et de démolition à charge de la Commune.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer les documents administratifs qui en résulteront.

La dépense sera imputée à l'opération d'investissement n° 121 « Terrains divers » du budget communal 2019.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,